

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES CANTON D'ILLIERS-COMBRAY

COMMUNE DE PONTGOUIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du Samedi 23 mai 2020 L'an deux mil vingt, samedi 23 mai à onze heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 19 mai 2020, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRIESSE, Maire de Pontgouin.

<u>Étaient présents</u>: Mmes CHAUVIN Cindy, FOSSIER-KUN Iris, GERMOND Joëlle, HUET Anne-Sophie, LABONNE Fanny, MASSELUCCI Sylvie, MOURANT PERINO Mélanie

M. DELEMOTTE Luc, FRIESSE Jean-Claude, LAUBY Michel, LEVEAU Jean-Pierre, RIQUE Marcel, SOUCASSE Bruno

<u>Absents excusés</u>: M. BESNARD David (pouvoir à M RIQUE Marcel) et M. POUCIN Nicolas (pouvoir à Mme GERMOND Joëlle)

<u>Absent non excusé</u> : <u>Secrétaire de séance</u> :

Présents: 13 - Représentés: 2 - votants: 15

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local
- Questions diverses

Secrétariat de la séance : Madame Mélanie MOURANT PERINO est élue à l'unanimité secrétaire de séance

Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRIESSE, Maire-sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Délibération 2020-01 - Election du Maire

Présidence de l'Assemblée : M. FRIESSE Jean-Claude, doyen d'âge de l'assemblée présente, a pris la présidence de l'Assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a décidé de passer au vote pour élire le Maire de la commune. M. FRIESSE Jean-Claude se porte candidat pour la fonction de Maire. M. FRIESSE a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral) : 0
Bulletins Blancs : 3
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 8

(en lettre) (en chiffres)

Monsieur FRIESSE Jean-Claude : douze voix 12

Monsieur FRIESSE Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération 2020-02 - Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance, et propose au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints qui prendront leur fonction durant le mandat.

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales,
- Considérant que le nombre des adjoints ne peut être supérieur à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.
- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe à DEUX le nombre des adjoints.

Délibération 2020-03 - Election des adjoints

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FRIESSE Jean-Claude, élu Maire. à l'élection des Adjoints au Maire.

La liste conduite par Madame MOURANT PERINO Mélanie se porte candidate

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral) : 0
Bulletins Blancs : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

(en lettre)

(en chiffres)

Madame MOURANT PERINO:

quatorze voix

14

La liste de Madame MOURANT PERINO Mélanie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- 1er Adjoint : Mme MOURANT PERINO Mélanie
- 2ème Adjoint : M. LAUBY Michel

Lecture et remise d'une copie de le charte de l'élu local

Une copie de la charte de l'élu local est remise à chacun. Monsieur le Maire fait lecture des points essentiels.

Questions diverses

Mme LABONNE Fanny demande s'il y a possibilité, au vu du contexte actuel, de se former en ligne au rôle de conseiller municipal. Il lui ai proposé de voir avec l'association des Maires de France, ainsi que le CNFPT.

La séance est levée à 11h30

Le secrétaire de séance Mélanie MOURANT PERINO M. le Maire

Jean Claude FRIESSE